

Personnes ayant une incapacité vivant seules

Ce chapitre porte sur les personnes ayant une incapacité qui vivent seules. Bien qu'elles ne vivent pas dans un ménage familial, ces personnes ne sont pas sans famille. Elles en ont souvent fondé une elles-mêmes et elles gardent des liens avec leur famille.

Même si on ne dispose dans l'enquête que de peu d'information sur la famille des personnes vivant seules, ce chapitre a pour objectif de donner un aperçu de leurs liens familiaux et principalement de présenter les renseignements dont on dispose sur la place de la famille en tant que source d'aide. Le chapitre 11 est donc beaucoup plus succinct que les autres. Il présente brièvement les caractéristiques sociodémographiques et de santé des personnes ayant une incapacité vivant seules (sections 11.1 et 11.2) ainsi qu'une description de leurs besoins d'aide pour les activités de la vie quotidienne et des sources d'aide dont elles disposent (section 11.3).

11.1 Caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant une incapacité vivant seules

Un peu moins de la moitié des personnes ayant une incapacité vivant seules sont âgées de moins de 65 ans : environ 8 % d'entre elles ont de 15 à 34 ans, 12 % ont 35-44 ans et 28 % ont

45-64 ans (tableau 11.1). L'autre moitié est âgée de 65 ans et plus.

La majorité de ces personnes (63 %) sont des femmes. La répartition par âge est très différente selon le sexe. La grande majorité (62 %) des femmes ayant une incapacité ont 65 ans et plus, alors que ce n'est le cas que du tiers (34 %) des hommes. En fait, les hommes vivant seuls se répartissent en trois parties à peu près égales; le tiers ont moins de 45 ans, l'autre tiers de 45 à 64 ans et le dernier tiers 65 ans et plus. Chez les femmes, on en trouve 26 % dans le groupe des 45-64 ans et une plus faible proportion chez les plus jeunes (12 %). Les différences entre les sexes sont significatives pour les 65 ans et plus et les 35-44 ans.

Les hommes ayant une incapacité et vivant seuls sont plus nombreux à être célibataires que les femmes (47 % c. 23 %). En contrepartie, plus des trois quarts (77 %) des femmes sont veuves, séparées ou divorcées, comparativement à 53 % des hommes. La majorité des personnes avec incapacité vivant seules ont donc déjà eu un conjoint.

Tableau 11.1

Âge, sexe et état matrimonial des personnes ayant une incapacité vivant seules, Québec, 1998

	Hommes	Femmes	Sexes réunis
	%		
Groupe d'âge			
15-34 ans	12,3 *	5,3 *	7,9 *
35-44 ans	22,1	6,8 *	12,4
45-64 ans	31,9	25,9	28,1
65 ans et plus	33,8	62,0	51,6
État matrimonial			
Veuf, séparé, divorcé	53,1	76,6	68,0
Célibataire	46,9	23,4	32,0
Total	36,9	63,1	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

11.2 Caractéristiques de l'incapacité des personnes vivant seules

Un peu moins de la moitié des personnes vivant seules ont une incapacité de gravité modérée (30 %) ou grave (17 %); l'autre moitié (52 %) a une incapacité légère (tableau 11.2). La gravité de l'incapacité chez ces personnes ne varie pas selon le groupe d'âge, contrairement aux autres caractéristiques de l'incapacité étudiées ci-dessous.

Dans l'ensemble, 12 % des personnes vivant seules ont connu leur incapacité avant l'âge de 15 ans. Cette proportion est plus élevée chez les personnes de 18-64 ans que chez celles de 65 ans et plus (17 % c. 7 %), toutes proportions gardées. Par ailleurs, près de la moitié (49 %) des

personnes vivant seules présentent uniquement une incapacité motrice, 11 % présentent uniquement une incapacité liée à la communication, 6 % une incapacité liée à la déficience intellectuelle ou à un problème de santé mentale, alors que 34 % présentent de multiples incapacités. Les différences entre les groupes d'âge touchent les incapacités liées à l'intellect ou à la santé mentale seulement, qui touchent environ 12 % des personnes de 18-64 ans vivant seules, alors que cette catégorie est de moins de 1 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Rappelons que cela ne signifie pas que les problèmes liés à l'intellect ou à la santé mentale sont inexistantes chez les personnes âgées vivant seules, bien qu'il soit rare que ces personnes présentent uniquement ces problèmes.

Tableau 11.2
Caractéristiques de l'incapacité selon l'âge, personnes ayant une incapacité vivant seules, Québec, 1998

	18-64 ans	65 ans et plus	Total
	%		
Gravité de l'incapacité			
Légère	56,0	48,6	52,2
Modérée	29,7	30,9	30,3
Grave	14,2 *	20,5	17,5
Âge d'apparition de l'incapacité			
0-14 ans	17,2 *	6,8 *	11,7
15 ans et plus	82,8	93,2	88,3
Nature exclusive de l'incapacité			
Communication seulement	12,7 *	10,2 *	11,4
Motricité seulement	44,7	52,4	48,7
Intellect/santé mentale seulement	12,2 *	0,9 **	6,3 *
Incapacités multiples	30,4	36,6	33,6
Indice de désavantage lié à l'incapacité			
Dépendance forte	1,8 **	7,1 *	4,6 *
Dépendance modérée	12,8 *	27,2	20,3
Dépendance légère	23,0	31,8	27,5
Limitation des activités sans dépendance	51,0	14,3 *	32,0
Sans désavantage	11,4 *	19,5	15,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Selon l'indice de désavantage, le quart des personnes vivant seules ont une dépendance modérée (20 %) ou forte (4,6 %), c'est-à-dire qu'elles dépendent des autres pour leurs soins personnels, les tâches ménagères quotidiennes, la préparation des repas, les déplacements dans la maison ou les sorties. À celles-ci s'ajoutent 27 % des personnes qui ont une dépendance légère, c'est-à-dire qui reçoivent de l'aide en raison de leur état de santé pour les travaux ménagers lourds, les courses, les tâches ménagères quotidiennes ou la préparation des repas, sans toutefois présenter de dépendance modérée ou forte. Toujours selon cet indice, le tiers (32 %) des personnes vivant seules sont considérées comme limitées dans leurs activités sans présenter de dépendance, alors que 16 % ont une incapacité, mais ne sont pas considérées comme désavantagées par celle-ci.

Les différences selon l'âge sont marquées lorsqu'on examine cet indice. Les proportions de personnes qui ont une dépendance modérée ou

forte sont plus élevées chez les personnes de 65 ans et plus que chez celles qui sont plus jeunes (34 % c. 15 %). Par ailleurs, chez les 18-64 ans, la moitié (51 %) des personnes avec incapacité vivant seules sont classées comme étant limitées dans leurs activités sans présenter de dépendance, alors que ce n'est le cas que de 14 % des personnes de 65 ans et plus.

11.3 Besoins et sources d'aide des personnes ayant une incapacité et vivant seules

Chez les personnes ayant une incapacité et vivant seules, près de six personnes sur dix (59 %) ont déclaré avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes à cause de leur état (tableau 11.3). Cette proportion est plus élevée chez les personnes de 65 ans et plus, 71 % d'entre elles déclarant avoir besoin d'aide comparativement à 46 % des personnes de 18-64 ans vivant seules.

Tableau 11.3

Besoins d'aide pour les activités de la vie quotidienne selon l'âge, personnes ayant une incapacité vivant seules, Québec, 1998

	18-64 ans	65 ans et plus %	Total
Besoin d'aide			
Aide personnelle ou domestique	30,7	51,9	41,7
Aide personnelle	9,0 *	18,1	13,7
Pour les tâches domestiques	29,1	50,3	40,1
Pour les gros travaux ménagers	39,1	63,2	51,6
Total ayant besoin d'aide	46,3	71,0	59,1
Recevant de l'aide ¹	76,7	91,2	85,7
Besoins non comblés ¹	57,9	43,0	48,6

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

De fait lorsqu'on examine en détail la nature de ces besoins, tous ceux mentionnés sont plus importants chez les personnes de 65 ans et plus. Ainsi, alors qu'au total 42 % des personnes vivant seules ont besoin d'aide personnelle ou pour les tâches domestiques, cette proportion est de 31 % chez les 18-64 ans et de 52 % chez celles de 65 ans et plus. Les besoins pour l'aide personnelle, en particulier, (préparation des repas, soins personnels, déplacements à l'intérieur de la maison) touchent 14 % des personnes ayant une incapacité vivant seules, alors que les besoins d'aide pour les tâches domestiques (achat de produits essentiels, travaux ménagers courants, finances personnelles) touchent 40 % de cette population. Les besoins d'aide pour les gros travaux ménagers sont aussi importants, étant déclarés par 52 % des personnes ayant une incapacité vivant seules, notamment par 63 % de celles qui sont âgées de 65 ans ou plus.

La grande majorité (86 %) des personnes qui ont besoin d'aide à cause de leur incapacité reçoivent

de l'aide pour l'une ou l'autre de leurs activités quotidiennes. Toutefois, les différences entre les groupes d'âge sont importantes : c'est le cas de seulement 77 % des personnes de 18-64 ans comparativement à 91 % des personnes de 65 ans et plus vivant seules. Par ailleurs, près de la moitié (49 %) des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés, c'est-à-dire qu'elles ne reçoivent aucune aide ou qu'elles ne reçoivent pas toute l'aide dont elles ont besoin. Là encore, les besoins non comblés sont plus importants chez les personnes de 18-64 ans (58 %) que chez celles de 65 ans et plus (43 %) vivant seules.

- Sources d'aide

Les personnes vivant seules qui reçoivent de l'aide pour leurs activités de la vie quotidienne l'ont de diverses sources, pour l'une ou l'autre de leurs activités quotidiennes. Puisqu'il s'agit de personnes vivant seules, il va de soi que les aidants ne vivent pas avec elles.

Tableau 11.4

Sources¹ de l'aide reçue pour les activités de la vie quotidienne, personnes² ayant une incapacité vivant seules, Québec, 1998

	18-64 ans	65 ans et plus	Total
	%		
Époux, épouse, conjoint, conjointe	1,3 **	1,0 **	1,1 **
Fils, fille	14,3 **	41,2	32,2
Père ou mère	14,5 **	0,4 **	5,1 **
Frères, sœurs, autres personnes apparentées	27,2 *	37,6	34,1
Amis, voisins, bénévoles, autres sources informelles	48,1	31,6	37,2
Ensemble des sources formelles	30,3 *	41,3	37,6
CLSC (du CLSC ou payées par le CLSC)	9,2 **	13,1 *	11,8 *
Autres sources d'aide formelle	23,6 *	35,9	31,7

1. Une personne peut recevoir de l'aide de plusieurs sources.

2. Personnes recevant de l'aide pour les activités de la vie quotidienne.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

L'aide fournie par la famille est importante, même si certaines sources d'aide varient selon l'âge. Comme le montre le tableau 11.4, le tiers (32 %) des personnes vivant seules ont déclaré recevoir de l'aide de leurs fils ou de leurs filles. Cette source d'aide est rapportée plus fréquemment par les personnes de 65 ans et plus que par les plus jeunes (41 % c. 14 %), ce qui en fait une des sources importantes d'aide chez les plus âgées, mais moins chez les 18-64 ans. De plus, environ le tiers (34 %) des personnes ont déclaré recevoir de l'aide de leurs frères, de leurs sœurs ou d'autres personnes apparentées, ce qui en fait également une source d'aide importante dans les deux groupes d'âge¹. Les autres aidants familiaux sont rapportés dans des proportions beaucoup plus faibles. Ainsi, l'aide fournie par le père ou la mère n'est déclarée que par les personnes de 18-64 ans (14 %) et est quasi inexistante chez les personnes plus âgées, pour des raisons évidentes. De même, l'aide fournie par les conjoints (ou ex-conjoints) est quasi inexistante, ce qui se comprend aisément compte tenu de l'état matrimonial des personnes vivant seules, comme nous l'avons vu précédemment.

Par ailleurs, l'aide informelle qui provient de sources non familiales, c'est-à-dire l'aide provenant des amis, voisins, bénévoles, est mentionnée par une proportion importante (37 %) des personnes seules recevant de l'aide en raison de l'incapacité. Cette source est mentionnée par près de la moitié (48 %) des personnes seules de 18-64 ans, ce qui en fait une source très importante d'aide dans ce groupe d'âge. Chez les personnes de 65 ans et plus, la proportion est moins élevée (32 %).

Finalement, en ce qui a trait à l'aide formelle, elle est aussi dans son ensemble une source importante d'aide, étant mentionnée par 38 % des personnes; cette proportion ne diffère pas de façon significative entre les groupes d'âge. Toutefois, on constate que seulement 12 % des personnes vivant seules des deux groupes d'âge déclarent recevoir de l'aide du CLSC ou de l'aide donnée par quelqu'un qui est payé par le CLSC (la différence entre les deux groupes d'âge n'est pas

significative). Par ailleurs, près du tiers (32 %) des personnes déclarent recevoir de l'aide d'autres sources formelles (ex. : les personnes engagées); il s'agit surtout des personnes de 65 ans et plus (36 %).

11.4 Synthèse et discussion

Ce chapitre avait pour objectif de décrire brièvement les caractéristiques des personnes ayant une incapacité qui vivent seules et surtout de mieux connaître les liens qu'elles ont avec leur famille et le rôle de celle-ci comme source d'aide.

Les personnes avec incapacité vivant seules constituent un groupe important parmi les ménages québécois où vivent des personnes ayant une incapacité (chapitre 4). Il s'agit en majorité de femmes, et environ la moitié de la population vivant seule a 65 ans et plus. En fait, les hommes et les femmes vivant seuls diffèrent : les hommes sont en majorité âgés de moins de 65 ans, alors que les femmes sont en majorité âgées de 65 ans et plus.

Bien qu'elles vivent seules, les personnes ayant une incapacité ont déjà eu un conjoint, pour la moitié des hommes et les trois quarts des femmes. Comme en témoigne leur état matrimonial, le fait qu'elles vivent seules découle donc en partie des événements liés au cycle de vie des familles : divorce, veuvage, départ des enfants de la maison. Les données de l'enquête ne permettent toutefois pas de savoir si elles ont déjà eu des enfants.

Sur le plan de l'incapacité, on constate que près de la moitié des personnes présentent une incapacité modérée ou grave, et ce, tant chez les personnes de 18-64 ans que chez les plus âgées. De plus, le tiers de cette population présente des incapacités multiples. Par ailleurs, selon l'indice de désavantage, le quart présente une dépendance modérée ou forte, le tiers chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Le profil de l'incapacité des personnes vivant seules ne peut donc être qualifié de léger, et les besoins qui en découlent sont grands.

En effet, chez les personnes vivant seules, près de six personnes sur dix ont dit recevoir ou avoir

1. La différence entre les deux groupes d'âge n'est pas significative.

besoin d'aide à cause de leur état de santé. Tous les besoins d'aide déclarés pour la réalisation des activités de la vie quotidienne sont plus importants chez les personnes âgées. Toutefois, les personnes qui ont moins de 65 ans sont moins nombreuses, en proportion, à recevoir de l'aide que les plus âgées, et elles sont plus nombreuses à avoir des besoins d'aide non comblés.

Chez les personnes qui reçoivent de l'aide, les différentes sources d'aide montrent l'importance de celle fournie par leur famille. Le réseau des aidants est toutefois assez différent selon l'âge. Chez les personnes de 65 ans et plus vivant seules, le réseau d'aidants familiaux compte surtout les enfants (fils et filles) et les frères, sœurs et autres personnes apparentées. Les sources d'aide formelles sont également importantes pour les personnes âgées, de même que les sources informelles non familiales (comme les amis, les voisins, bénévoles, etc.). Chez les personnes moins âgées vivant seules, ce réseau d'aide non familial informel occupe en comparaison une place plus importante; alors que le réseau d'aidants familiaux est surtout formé des frères et sœurs (et autres personnes apparentées), des parents et des enfants de la personne ayant une incapacité.

Cette étude n'a toutefois pas examiné l'ampleur ou la fréquence de l'aide fournie par ces différents aidants familiaux. Force est toutefois de constater que l'ensemble de l'aide reçue des diverses sources n'est pas suffisante, et que les besoins des personnes vivant seules demeurent importants. En effet, environ la moitié d'entre elles ont déclaré avoir des besoins d'aide non comblés dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Chen et Wilkins (1998) avaient déjà observé que les besoins insatisfaits chez les personnes âgées étaient particulièrement importants chez les personnes vivant seules, et notamment chez les femmes.

Ces résultats suscitent, par ailleurs, différentes interrogations concernant la population vivant seule, en particulier sur leur situation socioéconomique. Ces questions dépassent toutefois le contexte de cette monographie qui est axée, rappelons-le, sur la famille. Elles pourraient faire l'objet d'autres études.